



COUR D'APPEL DE ROUEN

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ACHAT PUBLIC

LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE ROUEN et LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LADITE COUR

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le Code de l'Organisation Judiciaire, notamment l'article R 312-67 ;

Vu la décision portant délégation de signature en date du 28 janvier 2015 ;

DECIDENT

Article 1^{er}

Délégation conjointe de leur signature est donnée à Madame Catherine CHENEAU, greffière en chef, directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire, afin de les représenter pour les actes et décisions relatifs à la passation des marchés répondant aux besoins des services judiciaires du ressort.

Article 2

A la condition de transmettre au service budgétaire du service administratif régional tout projet de commande se rapportant à des dépenses non obligatoires, délégation conjointe de leur signature est donnée aux personnes désignées ci-dessous pour l'émission de bons de commande dont le montant est inférieur ou égal à 10 000 € toutes taxes comprises, en exécution de marchés publics ou hors marché public :

- S'agissant des dépenses d'intérêt régional gérées au niveau du service administratif régional :

Mme Odile RIBEAUCOURT, greffière en chef responsable de la gestion budgétaire ;
Mlle Isabelle SADE, greffière, responsable adjoint de la gestion budgétaire ;
Mme Corinne HUSSON, greffière en chef responsable de la gestion de l'informatique ;

- S'agissant des dépenses de fonctionnement courant des juridictions :

Mme Sylvie HOULE, directrice du greffe de la cour d'appel de Rouen ;
Mme Irène PERRINET, greffière en chef chargée de la sécurité et de la maintenance du palais de justice de Rouen ;

Mme Annie FUSALBA, directrice du greffe du tribunal de grande instance de Rouen ;
Monsieur David AUBER, adjoint au directeur de greffe du tribunal de grande instance de Rouen ;
Mme Catherine LACHEVRE, secrétaire administrative au tribunal de grande instance de Rouen ;
Mme Marie-Laure RADOLLA, directrice du greffe du tribunal d'instance de Rouen ;
M. Christophe PERESAN, directeur du greffe du conseil des prud'hommes de Rouen ;

Mme Martine JACQUETTE, directrice du greffe du tribunal d'instance de Bernay ;
Mme Claire BOSC, greffière chef de greffe du conseil de prud'hommes de Bernay ;

Mme Isabelle DEMOL, directrice du greffe du tribunal de grande Instance de Dieppe ;
Mlle Stéphanie PICART, directrice du greffe du tribunal d'instance de Dieppe ;
M. Jean-Jacques GARNIER, greffier chef de greffe du conseil de prud'hommes de Dieppe ;

Mme Evelyne LEMAIRE, directrice de greffe du tribunal de grande instance d'Evreux ;
Madame Camille CARPENTIER, greffière en chef au tribunal de grande instance d'Evreux ;
Madame Gaëlle LEPAULE, greffière en chef au tribunal de grande instance d'Evreux ;
M. Denis ROBERT, directeur du greffe du tribunal d'instance d'Evreux ;
M. Christophe PERESAN, directeur de greffe délégué au conseil de prud'hommes d'Evreux ;
Madame Carole TOZZO, greffière chef de greffe du conseil de prud'hommes de Louviers ;

Mlle Lucile GACOUGNOLLE, directrice de greffe du tribunal de grande instance du Havre ;
Madame Servane HAMON, greffière en chef au tribunal de grande instance du Havre ;
Madame Caroline FOUQUET, greffière en chef au tribunal de grande instance du Havre ;
Mme Martine TILLAUX, directrice du greffe du tribunal d'instance du Havre ;
Madame Annie TESSIER, greffière en chef au tribunal d'instance du Havre ;
Madame Corinne DUSSART, chef de greffe par intérim du conseil de prud'hommes du Havre.

Article 3 :

La présente décision se substitue à la décision portant délégation de signature en date du 28 janvier 2015.

Article 4 :

La présente décision sera communiquée aux responsables du BOP Grand Nord, aux responsables des juridictions et des greffes du ressort de la Cour d'Appel de ROUEN, au directeur de greffe de la Cour, à la Direction Régionale des Finances Publiques de Lille et publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Seine-Maritime ainsi qu'au Recueil des Actes Administratifs du Département de l'Eure.

Fait à ROUEN, le 30 avril 2015

LE PROCUREUR GENERAL


Dominique LE BRAS

LE PREMIER PRÉSIDENT


Dominique VONAU